



Hébergement à titre gratuit

Par **GENTIANES13011**, le **15/09/2020** à **21:25**

Bonjour la communauté,rrnJ'espère que l'un d'entre vous pourra m'apporter une réponse adéquate à ma question !rrnJe possède 3 logements locatifs depuis 15 ans et l'un d'entre eux s'est libéré depuis peu.rnrnJ'envisage de réserver cet appartement à la maman de mon épouse, pour la rapprocher géographiquement, car celle-ci est lourdement handicapée.rnrnElle l'occupera à titre gratuit car elle est actuellement locataire d'une HLM et ses revenus ne lui permettent pas de régler le montant du loyer appliqué sur notre logement.rnrnComme nous le savons tous, les APL ou autres aides sont interdites pour les ascendants ou descendants des propriétaires-bailleurs, et, de ce fait, ma belle-maman ne pourra plus bénéficier de son APL actuelle.rnrnMa question est la suivante:rrn**En tant que propriétaire-Bailleur, puis-je espérer un quelconque avantage fiscal ?**rrnpour gratuité de loyer au bénéfice d'une personne handicapée à 80%rrnMerci d'avance à celle ou celui qui saura me renseigner sur cette question...